

MOTION ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAIRES DE L'AUBE

Violences faites aux Elus

Les menaces et les violences faites aux élus locaux sont ces dernières années et en particulier ces derniers mois en constante augmentation. Les faits de violence sur les élus signalés ont augmenté de 32% entre 2021 et 2022. Cette tendance est particulièrement soulignée depuis ce début d'année 2023.

Cette violence à l'égard des maires et des élus locaux révèle une crise civique qui malheureusement concerne tous les dépositaires de l'autorité publique et les agents publics.

Après la démission récente du Maire de Saint-Brévin-les-Pins (44) et les nombreuses menaces physiques, verbales ou écrites faites aux élus locaux ces dernières semaines, l'Association des Maires de France a renouvelé ses demandes auprès du Gouvernement afin de renforcer les actions en faveur de la protection de celles et ceux qui quotidiennement incarnent notre République et servent l'intérêt général. Les élus locaux sont les garants du pacte social et démocratique. Les élus locaux doivent être protégés. Comme après le décès du Maire de Signes (83) en 2019, l'Association des Maires de France sollicite une mobilisation forte des pouvoirs publics pour prévenir ces violences et leur banalisation.

La création récente d'un Centre d'analyse et de lutte contre les violences faites aux élus, répond à une demande ancienne de l'AMF. Cette structure nationale doit permettre de mieux connaître le phénomène des violences aux élus, analyser et adapter la réponse des services et surtout coordonner les actions des forces de sécurité intérieure. Cette réponse structurelle doit surtout permettre un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Celle-ci associera à la fois les associations d'élus et les représentants des élus au plan national et local.

Face à ce constat :

<u>L'Association départementale des maires de l'Aube (AMF10) soutient</u> les actions engagées par l'Association des Maires de France. En ce sens, elle sollicite une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement, telles que par exemple le renforcement du caractère opérationnel du dispositif « alarme élu » ou de la plate-forme PHAROS pour mieux détecter et judiciariser les violences en ligne.

Au-delà de ces mesures, <u>l'AMF10 soutient</u> les demandes formulées par l'Association des Maires de France concernant plusieurs évolutions législatives, présentées au Gouvernement, afin de permettre de porter les sanctions pénales à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus dépositaires de l'autorité publique.

De même, <u>l'AMF10 demande</u> que l'Etat octroie davantage de moyens humains et financiers aux forces de police et de gendarmerie dont les moyens d'enquête s'avèrent insuffisants.



<u>Enfin, l'AMF10</u>, aux côtés de l'Association des Maires de France, <u>condamne avec fermeté</u> les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics car elles sont contraires au pacte républicain et à l'autorité de l'Etat.

Dans ce contexte, il est essentiel que l'AMF10 puisse se constituer partie civile lorsqu'un élu est victime d'une agression en raison de ses fonctions ou de son mandat. Cette action a été mise en œuvre pour la première fois dans le cadre de l'agression du Maire d'Epagne qui avait été menacé d'une arme blanche par l'un de ses administrés alors qu'il se trouvait devant son domicile (voir communiqué de presse du 31 mai 2023).

L'AMF10 sera systématiquement présente aux côtés des élus victimes de violence pour les accompagner et les soutenir face à ces faits intolérables.

Troyes, le 17 juin 2023